

ARRETE n° 189/23

Portant Désignation des agents de la COPAMO pouvant participer, avec voix consultative, à la Commission de Délégation de Service Public dans le cadre de la procédure de Concession en affermage pour la gestion des crèches communautaires

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Mornantais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-22 et L 5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1er juin 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays Mornantais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-1, L 1411-5 et L2121-22,

Vu la délibération n° CC-2022-126 du Conseil Communautaire du 18 octobre 2022 portant approbation de principe d'une Délégation de Service Public pour la gestion des crèches intercommunales à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de cinq ans,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°CC-2022-127 et n°CC-2022-140 du 18 octobre et du 7 décembre 2022 portant fixation des conditions de dépôt des listes et élection des membres de la Commission de délégation de service public,

Vu l'arrêté n°185/23 du 27 mars 2023 désignant Monsieur Fabien BREUZIN pour représenter Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Mornantais à la Présidence de la commission permanente de délégation de service public, en cas d'absence du Président,

Considérant le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour l'attribution d'un contrat d'affermage pour la gestion des crèches communautaires nécessitant de désigner les agents de la collectivité pouvant participer avec voix consultative, aux commissions de délégation de service public,

ARRETE

Article 1 : désigne, comme pouvant participer aux commissions de délégation de service public avec voix consultative, pour la procédure de délégation de service public en affermage pour la gestion des crèches intercommunales, en raison de leurs compétences, les agents de la collectivité suivants :

- M. Guillaume TASSIN, Directeur Général Adjoint – Services à la population.
- Mme Estelle BONET, Coordinatrice Enfance / Jeunesse CTG
- Mme Sandrine GOUTAGNY, Coordinatrice petite enfance – Responsable passerelle Enfance
- M. Jean-Claude TORLOTTING, Coordonnateur Enfance / Jeunesse CTG,
- M. Philippe GUIBAUD, Directeur Général des Services,
- Mme Muriel ROCHET-DUPONT, responsable Finances/Commande Publique,
- Mme Céline POREAUX, gestionnaire des marchés publics.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au représentant de l'Etat.

Fait à Mornant, le 31 mars 2023

Le Président,
Renaud PFEFFER



PUBLIE LE 7 AVRIL 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

